

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

Enfance et famille

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 6 avril 2012 portant création du comité scientifique du site « interventions précoces, soutien à la parentalité »**

NOR : ETSP1230202A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 2111-1,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est créé un comité scientifique du site Internet « interventions précoces, soutien à la parentalité ». Ce site a pour objectif d'apporter aux professionnels de la santé et de l'enfance, aux associations et aux familles des informations et des outils utiles pour cette forme de prévention. Il comporte une base documentaire.

#### Article 2

Le comité scientifique constitue une instance scientifique consultative placée auprès du directeur général de la santé. Il est chargé, dans son domaine de compétences, d'émettre un avis sur la publication de documents et informations sur le site Internet précité. Il est composé de personnes qualifiées dans le domaine de la santé et de l'enfance, nommées pour trois ans par le ministre chargé de la santé. Celui-ci désigne pour la même durée le président et le vice-président de ce comité.

#### Article 3

Sont nommés membres du comité scientifique :

Mme Françoise de BARBOT.  
Mme Monique BOURDAIS.  
Mme Danièle BOYER.  
Mme Danielle CAPGRAS-BABERON.  
Mme Annie CARON.  
M. Jacques CHEYMOL.  
Mme Anne-Marie DANDRES.  
Mme Danièle DELOUVIN.  
M. Michel DUGNAT, vice-président.  
Mme Annick-Camille DUMARET, présidente.  
Mme Marie-Jo KUBLER-LEVEQUE.  
M. Jacques ROMIEU.  
M. Joël ROY.  
Mme Annick SAILLAND.  
M. Roger SALBREUX.  
Mme Annie SIRVEN.

#### Article 4

L'arrêté du 6 mai 2008 modifié portant création du comité scientifique du site « interventions précoces, soutien à la parentalité » est abrogé.

Article 5

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
J.-Y. GRALL